



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5200

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon -Théâtre des Célestins et
RH Débats La Tribune dans le cadre de la saison 2019-2020 des Célestins, Théâtre de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5200 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON -THEATRE DES CELESTINS
ET RH DEBATS LA TRIBUNE DANS LE CADRE DE LA
SAISON 2019-2020 DES CELESTINS, THEATRE DE LYON
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la Ville de Lyon avec le souci d'être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d'un avenir commun.

A ce titre, il valorisera la création artistique lors de la prochaine saison 2019-2020.

La société RH Débats a pour activité principale l'investigation de problématiques impliquant l'homme dans l'économie et dans l'entreprise, l'exploration de prismes philosophiques, sociologiques, artistiques ou scientifiques afin de lire et comprendre autrement l'économie et l'entreprise et d'apporter une information économique et sociale aussi bien locale que nationale.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société RH Débats souhaite être le partenaire de l'activité des Célestins, Théâtre de Lyon, à l'occasion de la saison artistique 2019/2020.

Les Parties ont décidé de se rapprocher afin de conclure un parrainage autour de la saison 2019-2020.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon/ Célestins Théâtre de Lyon
RH Débats / La Tribune	<p><u>Encarts presse dans La Tribune :</u> Insertion au sein du cahier local -1/4 de page d'une valeur de 2 500 €HT -1/8 bandeau d'une valeur de 1 500 €HT</p> <p><u>Déjeuners ou Dîner :</u> -Prestation d'organisation de 2 dîners et/ou déjeuners conférence avec les acteurs économiques pour un montant de 9 534 € HT</p> <p><u>Valorisation : 13 534,00€€HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>	<p><u>Mise à disposition de :</u> -la Grande salle, de l'Atrium, du Bar et du Foyer du public pour l'organisation de la 4ème édition du Forum « <i>Une Epoque formidable</i> », à l'occasion duquel seront organisés dans la grande salle des débats, conférences d'une valeur de 9 900,00€HT</p> <p><u>Frais associés à la mise à disposition :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Personnel supplémentaire (accueil, SSIAP 2, sécurité, billetterie) pour un montant de 2 634,00€HT ○ Prestation vidéo (vidéoprojecteur, écran et technicien vidéo) pour un montant de 1 000,00€HT <p><u>Valorisation : 13 534,00 €HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>

La convention, jointe au rapport, formalise ce parrainage, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et RH Débats, dans le cadre de la saison 2019-2020 des Célestins, Théâtre de Lyon, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.
- 3- Les dépenses correspondant à l'apport du partenaire, soit 13534,00 € HT, seront prélevées sur les crédits du budget 2019, nature 6237 et 6257.

- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville, soit 13534,00 €HT, seront imputées sur les crédits du budget 2019, nature 70323 et 7062.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER